

## Chambre départementale d'agriculture de la Drôme – FRDR314

Type de masse d'eau	ESU
Code masse d'eau	FRDR314
Nom masse d'eau	Herbasse de sa source à la Limone incluse
Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure	06590850 – Limone à Charmes-sur-l'Herbasse
Communes concernées par la demande	1 commune : Le Grand-Serre
Contenu de la demande	<b>- Non classement du Grand-Serre (peu/pas de SAU)</b>
Argumentaire du contributeur	<p>Non classement de la commune du GRAND SERRE</p> <p>Même situation que celle présentée en 2021, qui avait abouti à un non classement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le point de prélèvement déclassant se situe à sa jonction avec l'Herbasse à Charmes-sur-L'Herbasse, c'est-à-dire à 7 km à l'aval de la partie de la commune du Grand Serre versant dans cette rivière.</li> <li>- Les parcelles sur cette masse d'eau ne représentent que 5,7 % de la superficie de la commune (soit 11 % de sa SAU) et seulement 40 ha de céréales, le reste étant quasi exclusivement des prairies et parcours.</li> <li>- Plus qu'un seul élevage dans le BV avec 20 vaches allaitantes et leur suite.</li> </ul>
Synthèse retenue par la DREAL de bassin	<p>Le commune du Grand-Serre est proposée au classement car elle intersecte le bassin versant de la masse d'eau superficielle FRDR314 – L'Herbasse de sa source à la Limone incluse à hauteur de 13,4 % de sa superficie. L'analyse de l'occupation des sols sur les sections concernées montre la présence de quelques cultures, dont des parcelles céréalières dans le secteur concerné.</p> <p>Par homogénéité de traitement au niveau du bassin Rhône-Méditerranée la commune du Grand-Serre est maintenue en V2 à ce stade. Ne seront proposées que les sections cadastrales concernées par le croisement avec l'Herbasse.</p> <p>Pas d'évolution sur ce secteur à ce stade.</p>
Synthèse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pas d'évolution</b></li> </ul>
Evolutions	Pas d'évolution